

Le Conseil national pousse pour le principe de la gratuité de la transparence

Livio di Tria et Kastriot Lubishtani, le 15 novembre 2021

Après le refus du Conseil des États d'entrer en matière, le Conseil national a réaffirmé le 27 septembre 2021 sa volonté d'ancrer le principe de la gratuité de l'accès aux documents officiels dans une révision de la Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration. Le projet de révision de la LTrans appuyé par le Conseil fédéral retourne donc au Conseil des États.

L'introduction du principe de la gratuité de l'accès aux documents officiels fait l'objet d'un projet de révision actuellement discuté par l'Assemblée fédérale dont l'impulsion émane de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) et qui a été présenté sur [swissprivacy](https://www.swissprivacy.ch).

Malgré l'approbation du Conseil national et du Conseil fédéral, ce projet s'est heurté lors de la session parlementaire de l'été dernier à un refus d'entrer en matière du Conseil des États. Cette décision a également été présentée sur [swissprivacy](https://www.swissprivacy.ch). En synthèse, elle a été motivée par la retenue dont font preuve les autorités fédérales dans la mise en œuvre du principe de la transparence et le prononcé d'émoluments, ainsi que la crainte que le changement de paradigme visé par la révision n'entraîne une augmentation des demandes.


Revenu au Conseil national et à la CIP-N, celle-ci a majoritairement maintenu son soutien au projet, mais une minorité s'est formée au sein de la Commission pour recommander au Conseil de ne pas entrer en matière, en reprenant les arguments du Conseil des États. Au terme des débats, le Conseil national a décidé à nouveau d'entrer en matière par 132 voix pour et 47 contre. Le soutien à ce projet reste plus ou moins semblable à celui de la session parlementaire de printemps 2021, le Conseil national s'étant à l'époque prononcé en faveur de l'entrée en matière par 135 voix pour et 55 contre.

Le projet de loi est donc à nouveau renvoyé au Conseil des États pour qu'il se prononce. S'il rejette à nouveau l'entrée en matière, cela signera l'échec de ce projet.

Proposition de citation : Livio DI TRIA / Kastriot LUBISHTANI, Le Conseil national pousse pour le

[_swissprivacy.law](#)

principe de la gratuité de la transparence, 15 novembre 2021 *in* www.swissprivacy.law/103

 Les articles de [swissprivacy.law](http://www.swissprivacy.law) sont publiés sous licence creative commons CC BY 4.0.